

TICKETS JEUNES

Mode d'emploi pour les associations

1 – OBJECTIF.

Proposée au monde associatif depuis 2000, l'opération « Tickets Jeunes » permet à tout jeune de 5 à 18 ans résidant à Lunéville de bénéficier d'une réduction de 16 € pour s'inscrire à une activité ponctuelle ou annuelle, auprès d'une association sportive ou socioculturelle reconnue par la mairie (voir liste jointe).

2 – PUBLIC.

- Enfants et jeunes âgés de 5 à 18ans,
- Domiciliés à Lunéville.

3 – ÉCHÉANCIER.

Les TICKETS JEUNES sont :

- retirés en Mairie au guichet Jeunesse du 2 janvier au 30 novembre,
- utilisés du 2 janvier au 30 novembre,
- retournés au Service Municipal Jeunesse, à l'aide des récapitulatifs disponibles sur le site de la Ville de LUNÉVILLE, AVANT LE 15 DÉCEMBRE.

4 – PROCEDURE.

IMPORTANT : Il est indispensable de photocopier les Tickets Jeunes en cas d'utilisation partielle et joindre la copie aux coupons utilisés.

Il incombe également aux associations :

- d'informer le public concerné de l'existence du dispositif,
- de déduire les 16 € du montant de la cotisation,
- de conserver les tickets remis par les familles et compléter les récapitulatifs,
- de retourner les récapitulatifs ainsi que les tickets au Service Municipal de la Jeunesse de façon régulière.

**Les derniers tickets doivent impérativement être retournés
au Service Municipal de la Jeunesse
AVANT LE 15 DÉCEMBRE**

Les associations seront ensuite subventionnées du montant des tickets enregistrés.